

DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT GENIES SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le quatorze janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Geniès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel LAJUGIE.

Présents : M. Lajugie, A. Dalix, N. Latour Delbary, G. Lespinasse, D. Chevalier, M. Garnier, O. Fournier, C. Molina, M. Sardan, S. Zani, M. Chaput, A. Alfano,
Excusés : S. Cournil (procuration à M. Chaput), B. Jacoly (procuration à M. Lajugie), S. Vigier (procuration à A. Dalix)

Secrétaire : M. Sardan

01 - ACHAT TERRAIN de Mme Amblard – LE BOURG

Monsieur le Maire explique au conseil que Mme Amblard met en vente la propriété de sa mère et propose à la commune le terrain qui servait de jardin (parcelle AN 134) et qui a une superficie de 935m².

Après négociations, le prix convenu entre la vendeuse et le Maire s'élève à 10 000€. Le Maire demande au conseil d'émettre un avis.

Nicole Latour Delbary s'étant retiré, après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à la majorité, l'achat de cette parcelle au prix de 10 000€, AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à cet achat et à payer les frais de notaire ; les frais de géomètre restant à la charge de Mme Amblard.

(Affiché le 12/02/2016 / Reçu en Sous-Préf le 11/02/2016 / Certifié exécutoire le 11/02/2016)

02 – Projet VIDEOPROTECTION – Carrefour des 4 routes et entrée de la ZAE

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs accidents grave voire mortels ont eu lieu au niveau du carrefour des deux départementales aux Quatre routes et des cambriolages ont été constatés ces derniers mois à la Zone Artisanale. Il propose au conseil d'installer un système de vidéosurveillance avec 5 caméras.

Le projet s'élève à 27 138.65€ et peut être financé à 30% par la DETR et à 20% par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le projet proposé et AUTORISE le Maire à faire les démarches afin d'obtenir les financements de l'Etat.

(Affiché le 29/01/2016 / Reçu en Sous-Préf le 28/01/2016 / Certifié exécutoire le 28/01/2016)

03 – SDE 24 – Avenant Convention Eclairage Public

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a été autorisé par délibération en date du 13 Avril 2010 à adhérer au service du SDE24 et la commune a adhéré au groupement de commande pour la fourniture d'énergies par délibération en date du 16 Janvier 2015.

Le Syndicat des Energies propose aujourd'hui un avenant à la convention initiale modifiant l'article 3 relatif au paiement des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public et à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses d'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil AUTORISE le Maire à l'unanimité à signer l'avenant n°1 avec le SDE24 et la convention pour le prélèvement SEPA.

(Affiché le 12/02/2016 / Reçu en Sous-Préf le 11/02/2016 / Certifié exécutoire le 11/02/2016)

DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT GENIES SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2016

04 – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, CONSIDERANT les montants annuels maxima prévus par les textes susvisés, SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire, suite à la modification du tableau des emplois communaux, et après en avoir délibéré, DECIDE :

- De maintenir l'IFTS pour l'agent de la catégorie B,
- D'instituer l'IAT au nouvel employé communal, d'augmenter l'IAT au responsable des adjoints techniques pour son rôle d'encadrement et maintenir l'IAT pour tous les autres agents de la catégorie C,
- que les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire,
- que ces indemnités seront versées mensuellement,
- de fixer, pour chaque grade, une enveloppe globale annuelle compte tenu du nombre d'agents concernés par le grade et du temps de travail, conformément au tableau joint à la présente délibération.
- que la présente délibération prend effet à compter du 1^{er} février 2016,
- Le maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction de la valeur professionnelle appréciée en en tenant compte de la manière de servir, de la qualité du travail et des responsabilités assurées.

Grade éligible à l'I.F.T.S.	Taux moyen annuel en € (au 01.07.2010)	Coefficient multiplicateur (de 0 à 8)	Nombre d'agents
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	857.82	7.40	01
Grades éligibles à l'I.A.T.	Taux moyen annuel de référence en € (au 1.07.2010)	Coefficient multiplicateur (de 0 à 8)	Nombre d'agents
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	469.66	4.855	02
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	449.29	2.386	03
Agent social de 1 ^{ère} classe	464.29	3.386	01
A.S.E.M principale de 2 ^{ème} classe	469.66	3.424	01
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	464.29	2.145	01

(Affiché le 12/02/2016 / Reçu en Sous-Préf le 11/02/2016 / Certifié exécutoire le 11/02/2016)

05 – PERSONNEL – Modification du TABLEAU DU PERSONNEL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'apporter les modifications suivantes au tableau des emplois communaux :

- suppression du poste d'Attaché territorial au 31/12/2015 suite au départ à la retraite de la secrétaire de mairie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l'unanimité la proposition du Maire.

**DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT GENIES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2016**

GRADE	Emploi	Effectif	Durée hebdomadaire
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	Secrétariat de mairie	01	35 H 00
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Secrétariat de mairie	01	20 H 00
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	- Cantonnier	01	35 H 00
	- Cuisinier à la cantine scolaire	01	35 H 00
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	- Cantonnier	02	35 H 00
	- Entretien locaux, aide à la cantine et surveillance enfants	02	35 H 00
	- Placier	01	1 H (mais 2 H en juillet et août)
Agent social 1 ^{ère} classe	-Agent affecté à l'école	01	34 H 23
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	- Agent spécialisé école maternelle	01	35 H 00

(Affiché le 12/02/2016 / Reçu en Sous-Préf le 11/02/2016 / Certifié exécutoire le 11/02/2016)

06 – ADHESION CUMA de St Geniès pour l'ELAGAGE

Monsieur le Maire explique au conseil que la CUMA de St Geniès vient d'acquérir un lamier à disque monté sur tracteur et propose leur service pour des travaux d'élagage sur les voies communales. Il propose au conseil d'y adhérer pour 150€ annuel et pour un coût à l'heure s'élevant à 80€.

Michel Lajugie et Daniel Chevalier s'étant retiré, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité VALIDE la proposition et AUTORISE le Maire à adhérer à la CUMA pour l'utilisation du lamier à disque sur la voirie de la commune.

(Affiché le 12/02/2016 / Reçu en Sous-Préf le 11/02/2016 / Certifié exécutoire le 11/02/2016)

07 – CADEAU DE NAISSANCE - Livrets

Monsieur le Maire propose au conseil d'offrir à chaque enfant né sur la commune une somme pour l'ouverture d'un compte à la Poste de St Geniès. Il demande aux conseillers de donner leur avis.

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable à la majorité et AUTORISE le Maire à mandater la somme de 50 € à chaque enfant né sur la commune à dater du 1^{er} Janvier 2015.

(Affiché le 12/02/2016 / Reçu en Sous-Préf le 11/02/2016 / Certifié exécutoire le 11/02/2016)

08 – PLATEAU MULTISPORTS - Financement

Vu la délibération n°008 du 01/10/2015 validant le projet de plateau multisports et actant l'attribution du marché à l'entreprise Lagarde et Laronze pour un montant HT de 71 887€,

Monsieur le Maire explique que ce projet peut être financé par la DETR et par les Contrats d'objectifs cantonaux du Conseil Départemental. Il propose au conseil le plan de financement ci-dessous :

**DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT GENIES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2016**

Dépenses		Recettes	
Travaux	71 887.00€	DETR(30%)	21 566.10€
		C. Obj (37.8%)	27 120.00€
		Autofinancement	23 200.90€
TOTAL	71 887.00€	TOTAL	71 887.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité VALIDE le plan de financement ci-dessus et AUTORISE le Maire à déposer des demandes auprès des services concernés.

(Affiché le 29/01/2016 / Reçu en Sous-Préf le 28/01/2016 / Certifié exécutoire le 28/01/2016)

09 – Budget Annexe ZAE – Décisions modificatives

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre la décision modificative suivante concernant le budget Annexe de la ZAE pour la constatation du stick final 2015:

FR – 71355/042 + 53986€
ID - 3555/040 + 53986€

Le conseil municipal, après délibération, donne son approbation.

(Affiché le 12/02/2016 / Reçu en Sous-Préf le 11/02/2016 / Certifié exécutoire le 11/02/2016)